

# Les opérateurs peuvent exploiter les fréquences 700 MHz








La procédure d'attribution des licences mobiles 700 MHz vient officiellement de prendre fin. Après avoir attribué, le 24 novembre dernier, les lots de fréquences aux opérateurs, l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) a délivré, hier, l'autorisation d'exploitation de ces ressources hertziennes dans cette bande à Bouygues Telecom, Free, Orange et SFR. « *La délivrance de ces autorisations marque l'aboutissement de la procédure d'attribution* », confirme le régulateur. Ce qui signifie que ces opérateurs peuvent dès aujourd'hui, en théorie, exploiter commercialement les 700 MHz.

## **Premières obligations pour 2022**

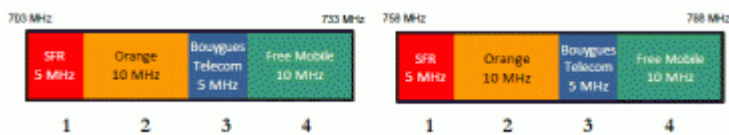
Mais rien ne presse. D'abord parce qu'il leur faudra construire le réseau dédié et que les licenciés ont d'autres chats à fouetter avec la poursuite du déploiement de la 4G, et les obligations de couvertures des dernières zones blanches en 2G et 3G exigées par le régulateur [soutenu par Emmanuel Macron](#). Enfin, les obligations de déploiement pour les 700 MHz ne démarrent pas avant la prochaine décennie.

## **99% de la population couverte en 2030**

Le 17 janvier 2022, les opérateurs devront avoir couvert 50% de la population de la zone dite « prioritaire » (18% de la population regroupée dans 63% du territoire) et 60% des axes ferrés au niveau national. La priorité sera accordée ensuite aux zones blanches actuelles. Ainsi, les 3500 centres-bourg (1% de la population) aujourd'hui peu ou pas du tout couverts devront l'être intégralement au 17 janvier 2027 alors que 98% de la population métropolitaine devra être servie (dont 90% de chaque département). Enfin, en 2030, 99,6% de la population sera couverte à l'échelle nationale, l'intégralité des axes routiers prioritaires et 90% du réseau ferré. La couverture des axes de circulation routiers et ferroviaires (TGV, TER, Transilien, RER...) figurait effectivement parmi les priorités des conditions d'attribution des 700 MHz dans le cadre de l'aménagement du territoire.

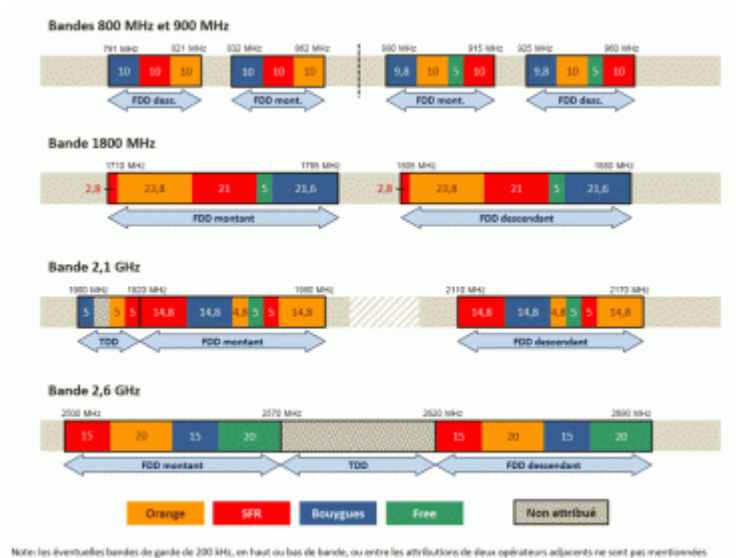
Obligation	17 janvier 2022	17 janvier 2027	8 décembre 2030
 Population métropolitaine		98%	99,6%
 Axes routiers prioritaires			100%
 Population de chaque département métropolitain		90%	95%
 Population de la zone de « déploiement prioritaire » (18% de la population, 63% du territoire)	50%	92%	97,7%
 Centres-bourgs du programme « Zones Blanches » (1% de la population, 3500 centres-bourgs)		100%	
 Réseau ferré régional : couverture au niveau national	60%	80%	90%
 Réseau ferré régional : couverture dans chaque région		60%	80%

Rappelons que Free et Orange ont obtenu 2 lots de 5 MHz duplex de ces nouvelles fréquences. Ils y ont investi 932,73 et 933 millions d'euros respectivement. SFR (Numericable-SFR) et Bouygues Telecom, qui n'ont obtenu qu'un seul lot chacun, ont dépensé 466 et 467,16 millions chacun. Des sommes qu'ils devront régler sur quatre ans à partir de l'attribution des autorisations, c'est-à-dire entre hier et fin 2018. Au total, les ventes de licences 700 MHz aura rapporté à l'Etat 2 798 976 324 euros. Plus, donc, que les 2,5 milliards escomptés. Sans oublier la redevance annuelle de 1% sur le chiffre d'affaires généré par l'exploitation de ces nouvelles fréquences.



## La 5G pour les 700 MHz

S'il est encore trop tôt pour se prononcer sur la technologie qui sera employée sur les fréquences 700 MHz, gageons que la 5G aura toutes ces chances. En cours d'élaboration, la nouvelle génération mobile doit connaître ses premiers lancements commerciaux en 2020. Les 700 MHz, qui présentent des qualités de pénétrations dans les bâtiments et de propagation supérieures à toutes les autres fréquences attribuées pour la téléphonie mobile en France jusqu'alors, sont donc toutes désignées pour embrasser cette nouvelle technologie. Laquelle devrait néanmoins s'appuyer sur le principe d'agrégation des différentes porteuses disponibles pour offrir le spectre le plus large possible et donc, une capacité de transport des données décuplée. Dans ce cadre, Orange sera le mieux placé pour exploiter ces ressources avec un total de 89,6 MHz de largeur de bande (700, 800, 900, 1800, 2100 et 2600 MHz en FDD). Devant SFR (82,6 MHz), Bouygues Telecom (74,6 MHz) et Free (55 MHz). Du moins si le paysage des télécoms français ne s'est pas refondé d'ici 2022.



Notes: les éventuelles bandes de garde de 200 kHz, en haut ou bas de bande, ou entre les attributions de deux opérateurs adjacents ne sont pas mentionnées

## Lire également

- [Les enjeux techniques et stratégiques des enchères sur le 700 MHz](#)
- [700 MHz : la Commission européenne en mode consultation publique](#)
- [L'UIT harmonise 3 bandes de fréquences pour les usages mobiles](#)

crédit photo © LDprod - shutterstock